

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DU 9º ARRONDISSEMENT

Séance du 7 novembre 2023

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Horaire: 19 h 00

Lieu: Salle des mariages

PRÉSIDENT: Madame Anne BRAIBANT THORAVAL

SECRÉTAIRE ÉLU : Lisa MAMBRÉ

PRÉSENTS: Mme ALCOVER, Mme BRAIBANT THORAVAL, Mme BRUVIER HAMM, M. CARPENTIER, Mme CRETINON, M. DRIOLI, Mme FRÉNILLOT, M. GENOUVRIER, M. GIORDANO, M. GIRAUD, M. JOBERT, M. LAURENT, Mme MAMBRÉ, M. MUSSET, M. PORTIER, Mme REYNAUD, Mme SAINZ-RUIZ (pouvoir à Mme ALCOVER du rapport NPA 17239 au NPC 13964 - NPA 16718, puis du NPC 14008 - NPA 16870 au NPA 17381), M. CHAPUIS.

ABSENTS EXCUSÉS ET DÉPÔTS DE POUVOIRS: Mme BENAHMED, M. COLLOMB, Mme AUGEY (pouvoir à M. JOBERT), M. GUINET (pouvoir à M. DRIOLI), Mme LACOSTE (pouvoir à M. PORTIER), M. PARIS (pouvoir à M. CARPENTIER du rapport NPA 17239 au NPC 10968 - NPA 17 009),

ABSENTS NON EXCUSÉS: Mme BONNOT, Mme BOUZERDA, M. OTTAVIANI.

Madame la Maire : Je vous propose de démarrer le conseil d'arrondissement avec un petit peu de retard.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame la Maire : Je vous propose de commencer par la désignation de la secrétaire de séance, Lisa MAMBRÉ. Est ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

2. Appel nominal et recensement des pouvoirs

Madame la Maire : Je vous propose de faire l'appel nominal, avec un certain nombre de pouvoirs qui nous sont arrivés.

- Amaïa SAINT-RUIZ donne pouvoir à Marie ALCOVER jusqu'à son arrivée
- Camille AUGEY donne pouvoir à Antoine JOBERT
- Cyril GUINET donne pouvoir à Adrien DRIOLI
- Camille LACOSTE donne pouvoir à Elie PORTIER
- Yohann PARIS donne pouvoir à Quentin CARPENTIER

Au regard des présents, le quorum est atteint.

3. Introduction de Madame la Maire

Je vais commencer par la traditionnelle petite introduction.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Plusieurs événements nous ont touchés ces dernières semaines. Je pense d'abord au dramatique incendie, début octobre, place Dumas de Loire, qui a fait deux victimes. La peur, la sidération, l'effroi se lisaient sur les visages fatigués des rescapés. Avec les moyens qui sont les nôtres, nous avons accueilli les personnes sauves en mairie du 9° arrondissement, au petit matin, leur procurant la chaleur et l'humanité nécessaires. Je souhaite saluer le très grand professionnalisme des agents de la mairie du 9°, de la Ville de Lyon qui ont réussi, avec le bailleur social, à trouver des solutions d'urgence puis pérennes pour ceux et celles qui ont tant perdu.

À Lyon, nous avons la chance de pouvoir compter sur des hommes et des femmes déterminés, efficaces, compétents, parfaitement mobilisés dans ces moments difficiles. Les familles ont été relogées. Celles et ceux qui en avaient besoin ont été accompagnés. Nous avons assisté à une réelle solidarité de quartier, redonnant foi en l'humain. Cette foi est pourtant bien mise à mal.

Le 13 octobre dernier, Dominique BERNARD, professeur de Lettres modernes, était lâchement et sauvagement assassiné à Arras. Il avait dédié sa vie à la plus belle des missions : la transmission. Il a été tué pour ce qu'il était, parce qu'il était un enseignant, tué au nom du fascisme religieux, d'une idéologie mortifère et liberticide. Le lendemain, nous avons été plusieurs à nous rendre dans les établissements scolaires pour échanger avec les élèves et pour rappeler les valeurs fondamentales de la République auxquelles nous sommes toutes et tous profondément attachés.

Je suis allée au collège Victor Schœlcher, à la Duchère, auprès des élèves de quatrième, ainsi que des professeurs. Le dialogue était enrichissant. Face à l'obscurantisme, au terrorisme, nous devons faire bloc et rappeler inlassablement le combat républicain, et rappeler également

notre soutien indéfectible et notre reconnaissance absolue au corps enseignant et à l'ensemble des communautés éducatives.

Le mois d'octobre a été particulièrement sévère. Le 7 octobre, le Hamas assassine près de 1 500 civils israéliens. En représailles, Israël a depuis, déclenché de nombreuses ripostes, ayant fait près de 10 000 morts dans la bande de Gaza. Vous me direz que le conseil d'arrondissement du 9e ne semble pas être le lieu pour débattre du conflit israélo-palestinien. Oui, j'en suis bien d'accord. Néanmoins, ce conflit s'exporte et certains s'en prennent à nos concitoyens de confession juive. Le 9 octobre, des menaces et des injures à connotation antisémite étaient proférées aux abords de la synagogue de la Duchère. Le 20 octobre, le portail de la synagogue était tagué avec un message belliqueux. J'ai déjà apporté mon entier soutien à la communauté israélite de la Duchère, ce quartier qui pourtant, je le répète, est un exemple de la qualité du dialogue inter-religieux entre le groupe Abraham qui se réunit régulièrement avec les quatre confessions. Je souhaite appeler à l'apaisement, au retour de la paix, du dialogue et de la construction.

Malgré ce tableau un peu émouvant et maussade, nous pouvons aussi nous réjouir de quelques instants. Ces dernières semaines ont été l'occasion de proposer des temps de divertissement, de réunions et d'écoute. Ce fut l'occasion de la Semaine Bleue, d'abord, avec plusieurs événements autour des seniors et de la jeunesse, pour faire vivre le lien intergénérationnel, l'occasion d'Octobre rose également, qui est là pour sensibiliser au cancer du sein et inciter au dépistage. Madame FRENILLOT nous en parlera un peu plus, tout à l'heure. Ce fut aussi l'occasion de rencontres de mi-mandat à Vaise, La Duchère, Gorge de Loup, pour vous rencontrer, échanger, présenter nos réalisations, nos projets. Je vous rappelle cette date importante : la date du forum de mi-mandat avec le maire de Lyon, le 20 novembre, à partir de 18 heures 30, à l'espace Jean Couty.

Ces dernières semaines seront aussi l'occasion de se rencontrer avec la semaine européenne des déchets, ponctuée par une belle *gratiferia*, le 25 novembre, et la Fête des Lumières qui s'annonce aussi populaire que décentralisée puisqu'aujourd'hui — on ne le répète jamais assez —, il y aura un beau projet à la Duchère. Rendez-vous place Abbé-Pierre entre le 7 et le 10 décembre prochain.

Je vous propose, Madame FRENILLOT, de nous parler d'Octobre rose.

Sylvie FRENILLOT: Bonsoir. Je voulais simplement rebondir en quelques mots sur l'introduction de Madame la Maire à propos d'Octobre rose. Je voulais redire à quel point Octobre rose a une grande importance en matière de prévention du cancer du sein. C'est un dispositif national qui permet aujourd'hui de communiquer au grand public la nécessité d'un suivi régulier auprès d'un médecin, mais aussi de penser à faire régulièrement des examens de contrôle de type mammographie, et aussi de pratiquer régulièrement l'autopalpation.

Le cancer du sein est un des cancers qui se guérit le mieux s'il est pris suffisamment tôt. C'est pour ces raisons que la Mairie du 9^e arrondissement s'est encore cette année mobilisée autour de ce sujet, autour de plusieurs initiatives. Il y a eu l'exposition Vénus Project par le Centre d'art Space Junk et son vernissage autour d'une animation de rue invitant les habitants et les habitantes à venir danser la zumba. La santé tourne aussi autour du sport. Je trouve que c'était une très bonne initiative d'utiliser un peu de sport et de danse dans la rue. Cela s'est fait en présence du Centre ressource qui est une association qui est logée sur le 9^e arrondissement qui vient en soutien aux personnes porteuses d'un cancer ou en rémission.

Un déjeuner en rose a eu lieu avec l'association Les Petites Cantines, avec un quiz sur le sujet du cancer du sein. On a appris pas mal de choses à ce sujet. On a eu une soirée « La vie en

rose » avec le café La Balonge ainsi que l'association Jeune et Rose autour de l'atelier « Pouet pouet » qui montre comment détecter les potentiels symptômes d'un cancer du sein.

Ce que je voulais dire, c'est que cette association est animée par des jeunes femmes qui ont été toutes porteuses ou sont encore porteuses d'un cancer du sein. Je voulais redire à quel point il est nécessaire aujourd'hui, de s'inscrire dans une prévention, y compris quand on est jeune. Je pense que c'est un message important. Il faut que toutes les associations soient mobilisées autour de ce sujet, au moment d'Octobre rose.

Merci.

Madame la Maire: Le règlement intérieur prévoit que les groupes politiques puissent s'exprimer pendant trois minutes en ce début de conseil. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

4. Expression des groupes politiques

Prise de parole du groupe Pour Lyon

Blandine REYNAUD: Je veux juste en profiter pour poser une question d'actualité. C'est le genre de chose que j'aime bien habituellement. Cela concerne le nouveau plan de circulation dans le 9e arrondissement, vous ne serez pas étonnée, puisque nous avons tous subi les importants embouteillages liés au nouveau plan de circulation. Il est vrai que nous pouvons imaginer que changer les rues de sens peut amener moins de trafic. En réalité, cela congestionne la circulation, cela crée des embouteillages. Du coup, au niveau de la pollution, ce n'est pas forcément plus pertinent. Et dire uniquement que c'est la faute à machin, etc. n'est peut-être pas suffisant comme explication. J'attendrai donc de voir si effectivement, c'est lié et si le responsable des bouchons que nous avons eus actuellement est bien ENEDIS. Je n'en suis pas tout à fait convaincue.

En plus, ce changement de circulation a été fait du jour au lendemain, et d'un coup, on se rend compte qu'on ne peut plus tourner à droite. On est donc un peu déphasé. Il y a eu beaucoup d'embouteillages. Je pense que les habitants du 9° se plaignent quand même régulièrement, ces temps-ci, des problèmes d'embouteillages qui à mon avis, n'améliorent malheureusement pas la pollution, contrairement à ce que nous pourrions espérer. Je vous remercie.

Madame la Maire : Monsieur CARPENTIER, voulez-vous apporter quelques éléments de réponse ?

Quentin CARPENTIER: Il y a plusieurs choses. Déjà, en termes de réalisation, il est évident que le jour où on change le sens de la rue, c'est le jour où il change de sens. Cependant, c'est quand même un projet qui est travaillé de longue date. Il y a eu des études de la Métropole. C'est la Métropole, qui nous a proposé de retravailler le plan de circulation parce qu'on avait des remontées assez problématiques en termes de sécurité routière, notamment avec un historique d'incidents assez réguliers autour du parc Montel, et une étude circulation de la Métropole qui montrait un trafic de transit qui n'était pas lié au quartier mais qui se faisait dans des rues du quartier complétement inadaptées pour, parce qu'on avait plusieurs milliers de voitures qui passaient dans des rues qui sont étroites, qui sont anciennes, avec des trottoirs sur lesquels on peut à peine se croiser à pied.

On avait donc, à un moment donné, la nécessité d'agir, c'est à dire qu'on ne pouvait pas laisser ce trafic de transit en l'état. Et quand je dis que ce n'était pas lié au quartier, c'est que plus de 75 % des véhicules qui passaient ne s'arrêtaient jamais dans le quartier. Ils rentrent dans Lyon, ils passent là, ils vont chercher le tunnel sous Croix-Rousse.

Concernant les bouchons, libre à chacun de croire l'explication ou de ne pas la croire. Néanmoins, ce que je peux dire pour préciser, c'est que pour l'instant, la modification qui a été faite concerne la rue des Tuileries. Dans l'étude circulation de la Métropole, on observait que dans la rue des Tuileries, on avait un flux essentiellement le matin pour rentrer dans Lyon. Plus de 75 % du flux, c'était le matin pour rentrer dans Lyon. Aujourd'hui, les bouchons qu'on observe se font le soir et pas le matin – on n'est donc pas sur un impact du report de cette rue – et ils se font essentiellement pour sortir de Lyon puisqu'en fait, ce qu'on voit c'est que la rue Gorge de Loup est bouchée par le bouchon de la rue Berthet. En toute logique, quelqu'un qui prenait la rue des Tuileries auparavant, peut avoir un intérêt à prendre la rue Gorge de Loup, certes, mais certainement pas à prendre la rue Berthet. Or c'est bien la rue Berthet qui est beaucoup plus embouteillée que d'habitude.

L'enjeu de la rue Gorge de Loup s'explique bien puisque cette rue est un axe important pour sortir de Lyon, notamment pour rejoindre la rue Apollinaire. Et au final, c'est vrai que pour sortir de Lyon, cela implique d'aller chercher la rue Berthet pour reprendre la rue Guérin, ce qui entraîne une congestion de la rue Berthet.

Le souci qu'on a, c'est surtout qu'ENEDIS a démarré ses travaux au moment où ils auraient dû les terminer. En réalité, c'est surtout le problème de communication qu'on reproche à ENEDIS.

Cela nous a quand même amenés à interroger la Métropole sur le calibrage du feu qui est en haut de la rue Berthet, au niveau du carrefour avec la rue Guérin, où on a une vraie situation de goulot d'étranglement, puisqu'on a les gens qui souhaitent sortir de Vaise qui viennent se rejoindre et la sortie du parking relais. Forcément, à un moment donné, on a une légère congestion qui se fait déjà au quotidien, mais avec le report de Gorge de Loup, c'est sûr que cela ne se passe pas bien. On a déjà peut-être un enjeu à améliorer ce feu dans le quotidien. Cela se fera sur du long terme. À plus court terme, normalement, au pire, d'ici une dizaine de jours, on devrait avoir une réouverture de la rue Gorge de Loup. Néanmoins, il faut le temps que tout le monde se rende compte qu'elle est rouverte, qu'on peut la reprendre, mais cela devrait fortement améliorer la situation, et retirer les bouchons qui sont sur la rue Gorge de Loup.

Sur le plan de circulation, l'objectif est surtout de réduire le trafic de transit dans des rues qui sont complétement inadaptées pour ainsi que de réduire aussi ce qu'on a derrière en termes de nuisances routières, notamment autour du parc Montel parce que c'est quand même le parc le plus fréquenté du 9^e arrondissement. Vous n'êtes pas sans savoir que la circulation routière, c'est le premier répéteur de dioxyde d'azote, que c'est le deuxième émetteur de particules fines et que la pollution de l'air est une des premières menaces pour l'OMS sur la santé, ce qui me semble quand même être plutôt un élément inquiétant.

Après, en ayant terminé le plan de circulation, si on observe qu'on a – notamment le point qui pourra peut-être être un peu plus compliqué, qui n'est pas vraiment en allant vers la rue Berthet, mais plutôt sur Gorge de Loup en allant vers Sidoine Apollinaire – des situations un peu trop compliquées, on sollicitera à nouveau la Métropole pour adapter. C'est quelque chose qu'on avait mentionné dans la réunion publique du printemps dernier, où il y avait quand même beaucoup de monde puisque la salle des mariages était pleine. Un plan de circulation n'est pas forcément parfait au moment où cela atterrit. Ce n'est pas une science exacte puisqu'on demande aux gens de changer d'habitude. Il y a donc un facteur social. Effectivement, s'il faut chercher des adaptations à ce moment-là, on les cherchera. En tout cas, on demandera à la Métropole de les chercher.

Alain GIORDANO: Très rapidement, non pas pour contredire Monsieur CARPENTIER puisque nous sommes, je pense, en accord sur le principe du déplacement et dire qu'il faut laisser la voiture et que les déplacements soient encouragés par d'autres moyens que la voiture. J'ai pratiqué donc je les connais, à la Métropole, et cela n'a pas trop changé, on est toujours, en administratif, un peu sur les mêmes personnes qui essayent de trouver des solutions.

Je reviens à ce que je dis, on n'y échappera pas. La seule solution est de prévoir et d'encourager des déplacements extérieurs alternatifs à la voiture. J'anticipe un peu le conseil de quartier de Vaise qui a une proposition à ce sujet comme par exemple des équipements pour laisser sa voiture à l'entrée de Vaise. Je pense que leur idée n'est pas mal du tout.

Madame la Maire : Nous en étions à l'expression des groupes mais là, nous sommes en train de dériver un peu. C'est un vrai sujet et il est important d'en parler.

Si nous avons terminé avec l'expression des groupes, je vous propose de poursuivre.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023

Madame la Maire: Je vous propose de passer à l'adoption du procès-verbal du 12 septembre 2023. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

Le procès-verbal est adopté à l'Unanimité.

6. Questions des Conseils de quartier au conseil d'arrondissement

Madame la Maire: J'invite le Conseil de quartier Vaise-Industrie-Rochecardon qui nous a fait parvenir une question et qui est représenté par Monsieur Pascal DECANTER qui va nous faire part de cette question.

(Intervention hors micro 00:55:17 à 00:55:22)

Madame la Maire : Oui, on a un peu changé notre « programmation ».

(Intervention hors micro 00:55:27)

Madame la Maire: Si, cela fait déjà plusieurs conseils d'arrondissement où on s'est dit qu'on épargnait un peu nos représentants de Conseils de quartier qui devaient parfois, rester jusque très, très tard pour poser leurs questions. On en perd en audience. Du coup, on leur donne une primeur pour commencer ce conseil d'arrondissement avec la question du Conseil de quartier.

Pascal DECANTER: Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints. On va parler de pollution puisque 25 ans après sa mise en service, on constate que de nombreux automobilistes n'utilisent pas le périphérique nord, préférant traverser le centre de Vaise, et au-delà, le tunnel de la Croix-Rousse, puis le quai Charles de Gaulle, pour rejoindre le boulevard Laurent Bonnevay, particulièrement en heures creuses, quand la circulation est fluide, afin de ne pas payer de péage.

En quelque sorte, s'est ainsi créée une forme de péage urbain à l'envers, contrairement à ce qui existe à Londres, Stockholm, Singapour, puisque dans les faits, la gratuité de la sortie Porte de Vaise incite les automobilistes à entrer dans Lyon. Il en est de même du périmètre de la ZFE qui inclut désormais le périphérique. Si la réduction drastique des véhicules les plus polluants est parfaitement louable, ne pas permettre à ces véhicules de contourner la zone les

conduira, *in fine*, à continuer par passer par la ville si les coûts de l'amende ou de la mise aux normes de leurs véhicules sont identiques.

Notre souhait, à travers cette intervention, n'est évidemment pas de créer un nouveau péage pour entrer à Vaise, et nous sommes par ailleurs, parfaitement conscients que le contrat de partenariat public privé avec la société Leonor court jusqu'en 2035. Pour autant, au regard des enjeux que nous venons d'évoquer et tout en sachant que c'est la Métropole qui est en compétence, nous souhaitons vous poser deux questions et connaître la position de la Mairie du 9^e à leur sujet.

- Que penser de la gratuité de TEO pour favoriser l'utilisation du périphérique plutôt que des entrées dans Vaise, ce qui entraîne évidemment une augmentation considérable de la pollution et des risques pour la santé des habitants ?
- Que penser de la construction d'un nouveau parc relais dans le 9e?

Il fut un temps où notre CQ avait évoqué le tènement SNCF dans l'optique d'éviter également l'entrée d'un grand nombre de véhicules.

Madame la Maire: Merci pour votre question. Monsieur CARPENTIER, je vous laisse répondre.

Quentin CARPENTIER: Comme votre question comporte deux questions, je vais y répondre en deux temps. Dans un premier temps, je vous remercie puisque la question est vraiment intéressante. J'aurais apprécié d'avoir un tout petit peu plus de temps pour travailler les éléments qui me permettent d'y répondre parce que la question est arrivée un peu en retard, mais j'ai essayé de trouver suffisamment d'éléments pour essayer d'éclairer le sujet.

Concernant la gratuité du TEO, vous l'avez mentionné, c'est un ouvrage sous concession dans un partenariat public privé de long terme. La concession date de 2015, ce qui fait que le terme de la concession ne permet pas d'envisager une gratuité rapide. Quant à l'intérêt de la gratuité, le moment venu, c'est quelque chose qui mériterait une étude assez précautionneuse. C'est assez difficile d'affirmer quels seraient les effets pour la circulation dans Vaise. Aujourd'hui, même payant, on a déjà près de 50 000 voitures qui passent chaque jour dans le TEO sans qu'on puisse associer ce flux qui n'existait pas avant la création de TEO, à une baisse identique de la circulation dans Vaise. On est plutôt sur un doublement de la circulation, et de la même manière d'ailleurs, que la construction du contournement Est n'avait pas réduit la congestion sur le boulevard périphérique.

Par ailleurs, le TEO, c'est aussi un ouvrage dont l'entretien est coûteux, qui va assez prochainement demander des travaux d'entretien et potentiellement de remise aux normes importants. Ce qu'il faut aussi avoir en tête, c'est que la gratuité devra être financée par tous les Grands Lyonnais dont une immense majorité de non-usagers du TEO. Se positionner pour ou contre la gratuité de l'ouvrage demanderait, à mon avis, plus d'éléments et des études préalables supplémentaires avant de savoir quel serait l'effet pour la circulation dans Vaise. Je terminerai là-dessus en disant qu'on espère quand même réduire la circulation avant le terme de la concession qui est un peu lointain.

Pour ce qui concerne les parkings relais, j'imagine que certains l'ont déjà entendu, la Métropole travaille à en créer de nouveaux. Il y en a un qui vient d'ouvrir au terminus de la ligne B, mais pas seulement. L'idée est de créer des parkings relais dans des conditions d'implantation différentes de ceux qui sont déjà existants et qui ont été implantés par le passé. En effet, la plupart des parkings relais déjà existants sont aujourd'hui installés dans des zones urbaines denses qui sont déjà difficiles à rejoindre en voiture et qui répondent à des logiques

d'implantation qui sont anciennes et un peu obsolètes et qui ne fonctionnent pas très bien, en réalité.

Le parc relais de la gare de Vaise est vraiment le cas le plus typique – c'est le plus important de la Métropole – avec finalement, une voie d'accès en plein centre-ville de Vaise. Il est à la fois déjà dans une zone très dense, dans un centre-ville et à la fois, lui-même générateur de bouchons, puisque avec 1 200 places, il faut 1 heure à 2 heures de bouchons pour le remplir.

Pour autant, ces 1 200 places représentent moins de 0,5 % des usagers de la gare de Vaise. On est donc sur un service rendu très mineur. En réalité, l'enjeu, que ce soit de parking relais ou de transports en commun, est d'aller chercher les gens plus près de chez eux, d'aller les chercher plus loin que finalement déjà en centre-ville, donc d'implanter des parkings relais notamment plus loin, mais sur des lignes de transport en commun efficaces qui sortent de ces espaces denses déjà congestionnés pour aller rendre service à des usagers qui ne peuvent pas forcément prendre les transports en commun au pied de chez eux, mais qui souhaitent limiter leur usage de la voiture. Aujourd'hui, c'est ce que fait par exemple la Métropole, avec un parking relais à Dardilly, un parking relais à mes yeux, qui est sur une ligne de tramway, celui de Dardilly, sur une ligne de bus express très efficace. Il y a aussi un parking relais à Grézieu la Varenne, sur une ligne de bus structurante, et avec, du coup, le développement de nouvelles lignes de transport en commun et notamment des bus à haut niveau de service et des tramways qui ont l'avantage d'être très capacitifs et rapides à déployer pour un coût relativement modique.

Madame la Maire : Merci. Monsieur GIORDANO.

Alain GIORDANO: Je vais être très rapide sur ce sujet. J'ai participé, à Milan, à un congrès des écologistes suite à l'invitation – à l'époque – des Verts de Milan. Ils avaient pointé du doigt le fait qu'il y avait une incongruité – ils avaient cité des villes, notamment Lyon qui est concernée – à faire payer le périphérique alors que si on voulait que la circulation de transit n'aille pas en centre-ville, ce serait plutôt le contraire qu'il faudrait faire. C'est ce qu'ils font. Je crois que c'est 5 euros à peu près le paiement pour entrer, pour une circulation de transit, bien sûr. Ils nous ont montré des statistiques. Ils y voient un intérêt. C'est peut-être une réflexion qu'il faudra avoir à terme. En tout cas, ce que vous avez avancé n'est pas en contradiction avec cela.

C'est vrai – et je vous rejoins là-dessus – qu'il y a une incongruité à faire payer le périphérique alors qu'au contraire, la circulation de transit devrait plutôt être à l'extérieur et il faudrait plutôt protéger le centre-ville où se trouvent les habitations, le cœur dense en encourageant les modes alternatifs à la voiture, ce que je disais tout à l'heure.

Madame la Maire: Et pourquoi pas le RER à la lyonnaise. Il n'y a pas longtemps, j'ai discuté avec la maire de Saint-Germain-au-Mont-d'or qui me disait qu'avec sa gare, son parc relais, elle n'avait vraiment aucun problème parce que le train reste très efficace.

7. L'ordre du jour

Madame la Maire : Je vous propose de commencer l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement qui comprend 19 délibérations.

1. NPA 17239 — État spécial de la mairie du 9° arrondissement - Budget primitif pour l'exercice 2024

Rapporteur: Mme BRAIBANT THORAVAL Anne

Il s'agit donc du budget primitif pour l'exercice 2024. C'est une délibération habituelle. Tous les ans, on présente cet état spécial. Nous avons quelques modifications par rapport à l'an passé. Vous vous souvenez sans doute qu'un travail avait été fait sur les dotations pour qu'il y ait un rééquilibrage entre la dotation de gestion et la dotation d'animation qui a été sanctuarisée, la fameuse DAL, dotation d'animation locale. La dotation de gestion avait été réduite, mais elle a aussi été abondée entre-deux par les effets des coûts de gestion plus élevés des bâtiments transférés, notamment l'Agora, la mairie annexe de Saint-Rambert et la tour panoramique.

Par ailleurs, les impacts financiers de l'augmentation du coût de l'énergie et de l'alimentation dans les crèches, puisque c'est un de nos pôles principal, les APIC, l'animation des conseils d'arrondissement des enfants, ont été pris en compte dans le cadre de la décision modificative n° 1.

Pour la dotation de gestion, les crédits ont été ventilés en s'appuyant sur le compte administratif 2022. En fonction des prévisions de dépenses, les trois opérations qui totalisent plus de 80 % des dépenses sont la gestion des crèches, les frais de siège de la mairie et les sports. L'augmentation du coût des énergies ressentie à partir de 2022 implique une réelle vigilance qui sera maintenue en 2024. Le coût de l'augmentation de l'alimentation des crèches – dont je vous rappelle que c'est une des compétences de la mairie d'arrondissement –, la provision de l'alimentation dans nos crèches municipales avec un choix de faire du bio et du local, mais également les charges qui ont augmenté au niveau de la maintenance de nos bâtiments transférés sont les principales hausses de de notre budget.

Pour la dotation d'animation, c'est le même montant, comme je le disais, qui a été sanctuarisé à 95 480 euros. La dotation d'animation locale nous permet de réaliser nos animations : carnaval, 14 juillet, fête de fin d'année, vœux, politiques seniors comme la Semaine bleue ou la Semaine rose dont on a parlé, « La voie est libre ! », les commémorations, mais c'est aussi la parution du O9 – j'en ai mis quelques-uns sur les sièges – qui est ce magazine d'arrondissement qu'on a fait le choix d'imprimer et de distribuer dans toutes les boîtes de l'arrondissement afin de toucher le plus grand nombre.

Enfin, on a la dotation d'amortissement qui nous a permis, comme son nom l'indique, de réaliser des opérations d'investissement. Pour rappel, cette année, l'agrandissement du jardin et la réalisation de l'éclairage extérieur de la crèche Champvert et qui a aussi participé à la rénovation, comme en parlait Madame ALCOVER, tout à l'heure, de l'Agora, c'est-à-dire de l'ancienne trésorerie qui se situe juste dans le bâtiment contigu.

Alain GIORDANO: Cela me titillait d'intervenir l'année dernière sur ce « sujet ». Je ne l'ai pas fait parce qu'en tant qu'ancien maire du 9°, j'ai confiance dans le personnel administratif que je connais et qui travaille pour dresser ce compte administratif. Cependant, à l'intérieur, il y a aussi des décisions politiques qui sont mêlées. Cela fait 56 pages d'écriture, je crois. Derrière une écriture, il y a parfois de longues explications. Je pense qu'il serait nécessaire et souhaitable – en tout cas, je l'avais organisé en ce qui me concerne, donc je sais que c'est possible, et quand je dis « organiser », c'était surtout le personnel administratif qui le faisait mais j'étais présent et vous pourriez être présente – qu'il y ait une petite explication et que ce soit l'occasion de poser des questions et d'avoir des réponses. Parce que là, au conseil, si on se met à éplucher, on ne s'en sortirait pas. En ce qui me concerne, je voterai. Ce sera un vote de confiance avec l'explication que j'ai donnée pour cette confiance. Néanmoins, j'aimerais qu'à l'avenir, il puisse y avoir cette ouverture et cette possibilité.

Madame la Maire : Une petite note récapitulative. C'est vrai qu'il y a beaucoup de lignes. Après, il faut aussi éplucher, regarder.

Alain GIORDANO: Je parle de la Mairie du 9^e. Il y a une commission à l'échelle de la Ville.

Madame la Maire: Si vous voulez plus de détails, j'ai une ventilation un peu plus « resserrée ». C'est vrai qu'on ne peut pas tout détailler en conseil d'arrondissement. On a plusieurs items : la mairie, les élections, les crèches, le sport, salles associatives, DAL...

Alain GIORDANO: Tout à l'heure, on parlait du paiement des salles : dans quelles conditions, comment, etc. Tout cela apparaît. C'est vraiment le cœur du fonctionnement de la mairie. C'est donc l'occasion d'en discuter au coup par coup. Je pense que ce serait vraiment utile.

Madame la Maire: Peut-être que vous devriez vous inviter – je ne sais pas si c'est autorisé – au CMP parce qu'au cours de cette instance, on en a parlé de façon très détaillée. En tout cas, on peut vous faire passer des informations. Oui, c'est vrai que cette année, on a eu plus de recettes sur les salles associatives. Cependant là, il s'agit d'un état spécial. On va vous faire passer des éléments sans problème.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable.

ABSTENTION: 1 – Mme Blandine REYNAUD

2. NPC 15932 - NPA 16593 — Politique funéraire - Orientations stratégiques 2023-2026

Rapporteur: Mme BRAIBANT THORAVAL Anne

Cette délibération concerne la politique funéraire et les orientations stratégiques 2023-2026. Elle porte sur la mise en place d'une politique funéraire ambitieuse, ce service public qui touche nos concitoyens, nos concitoyennes, qui doit être pris en compte et qui a cette vocation à devenir un vrai service public comme nos crèches ou nos écoles.

En 2022, un adjoint délégué à la Politique funéraire a été désigné – Monsieur Laurent BOSETTI – par le maire de Lyon, qui a défini une feuille de route stratégique pour les prochaines années concernant la politique funéraire.

Je vais présenter très succinctement les quelques orientations qui sont importantes et qui sont dans cette feuille de route.

- Premièrement, une lutte contre l'augmentation des prix et une meilleure lisibilité des prestations, en développant notamment une tarification sociale et progressive des concessions funéraires, et un dispositif qui serait unique en France et qui serait mis en place à la Ville de Lyon;
- Une participation active de la Ville au sein du PFIAL, Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise;
- Enfin, dans cette feuille de route s'inscrit aussi le respect de la transition écologique avec un plan d'investissement pour la renaturation des cimetières qui est mis en place : protection de la biodiversité et création d'un carré naturel avec un impact environnemental limité, avec des inhumations dans une prairie.

Après, le projet est bien plus dense, bien plus détaillé. Monsieur DRIOLI, je vous laisse la parole si vous voulez en parler un peu.

Adrien DRIOLI: On pourrait résumer votre intervention et ce rapport avec un slogan qui serait « Un cimetière pour tous ». Depuis trop longtemps, il est vrai qu'on aborde le sujet de la mort,

du service public funéraire, non pas avec pudeur mais avec timidité. C'est un sujet qui est quand même délicat. L'objectif est de faire en sorte d'aborder ce sujet autrement que par une gestion administrative qui se pose souvent quand on connaît un drame dans une famille, dans un cercle d'amis, ou quand la nature, la force des choses de la vie, fait qu'on doit assister au départ d'un proche. Souvent, c'est un débat, des sujets administratifs, et là, pour le coup, on prend en main. Néanmoins, cela ne doit pas être que cela. Le sujet de la mort, c'est le dernier adieu, c'est le dernier départ. Cela ne doit pas forcément rimer avec une forme de timidité, de pudeur, comme je le disais. Il ne faut donc pas invisibiliser la parole politique.

Là, on redonne du sens ou en tout cas, on en donne davantage. Je pense qu'il faut saluer la volonté du Maire de Lyon, Gregory DOUCET, d'avoir, en 2022, confié à Laurent BOSETTI, cette nouvelle thématique dans sa délégation, c'est-à-dire mettre en place un service public funéraire. C'est d'ailleurs inédit en France. On a pu le lire dans la presse. Il s'agit de faire en sorte de redonner du sens et donc de l'accès social dans ce service public.

Le cimetière est un lieu, un espace qui reflète véritablement l'humanisme d'une société, d'une organisation sociale et sa dignité. Quand on traite ce sujet avec dignité, avec humanisme, la société reflète ce qu'elle est aussi concernant le traitement du dernier départ vers l'au-delà. Sur le temps long, c'est également un lieu qui mute dans ses pratiques, dans ses rites, dans ses mœurs et qui peut parfois susciter des débats, voire même de l'exclusion et des inégalités. Là, on redonne du sens à ce sujet.

J'essaie de synthétiser et d'aller à ma conclusion. Je voudrais quand même dire que c'est un sujet qui peut tous nous toucher et auquel, toutes et tous, on a été confrontés. Pour ma part, je trouve que c'est quand même donner du sens, et quand on est de gauche, quand on veut transformer la société, qu'on veut aussi donner du sens sur la question de la transition écologique, ce rapport résume les deux. On le voit dans ce que vous avez décrit, Madame la Maire, et on le voit quand on lit le rapport. Il y a à la fois le cimetière pour tous, dans l'accession sociale pour toutes et tous, sur ce service public, mais également sur la question de comment on fait avec humanisme en donnant le choix aux uns et aux autres de pouvoir être inhumé autrement que ce qu'on a pu connaître jusqu'à présent, et d'une manière un peu plus naturelle. Je trouve donc que c'est un défi qui a été relevé et que c'est assez spectaculaire. C'est aussi cela, faire de la politique, c'est relever des défis, ce n'est pas uniquement aménager un cimetière d'un point de vue urbanistique, c'est donner du sens et faire en sorte que toutes et tous puissent y avoir accès.

Il s'agit donc de :

- Porter avec détermination et force les valeurs d'universalité et de fraternité d'un cimetière républicain afin qu'il puisse accueillir dignement tous les défunts ;
- Développer une tarification sociale et progressive des concessions funéraires, une première en France, je l'ai dit ;
- Faire en sorte que le cimetière soit moins inégalitaire socialement. Les funérailles constituent souvent un budget très lourd pour les familles, lorsque rien n'a été « prévu » en amont;
- Travailler également à l'amélioration des funérailles des personnes isolées qui meurent seules. Là, c'est redonner de l'humanisme à ces personnes;
- Enfin, c'est s'engager avec force sur ces questions. C'est s'inscrire dans des valeurs,
 y compris sur le sujet de la mort.

Le service public funéraire aujourd'hui, dans son époque, cela concerne aussi la transition écologique, avec un plan d'investissement pour la renaturation des cimetières, avec des projets écologiques territorialisés comme une trame verte à la Guillotière, une ferme

pédagogique à Loyasse ou encore un partenariat singulier sur la biodiversité dans nos différents cimetières. Avec l'évolution des mœurs, nous explorons aussi des funérailles, vous l'avez dit, écologiques et sobres. Nous sommes convaincus que l'attention que nous portons à nos défunts est aussi le reflet de notre humanisme, que le service public funéraire contribue en cela à faire société, à garantir une décence commune à ceux qui partent comme à ceux qui restent, aux morts comme aux vivants, un cimetière pour tous. Merci.

Alain GIORDANO: Je voulais vous remercier pour ces différentes interventions parce que ce sont des choses qui me touchent à titre personnel. D'abord, c'était une délégation que je suivais, que j'avais, dans laquelle je m'étais investi. Il faut bien entendu différencier le service public, et vous l'avez fait, et le cimetière en tant que tel. Quand je parle, ce n'est pas que de moi, mais des services qui avaient réussi notamment à faire le premier cimetière refuge LPO en France, qu'on avait mis en place grâce au directeur des cimetières de l'époque.

Puis, j'ajouterai également une chose, c'est que pour les gens qui n'ont rien, il existe une structure qui est grandement aidée par le PFIAL qui s'appelle « Les morts sans toit » et qui permet justement, tous les ans, de faire une cérémonie pour rappeler qu'il y a des personnes qui meurent sans rien, et qu'il ne faut pas les laisser seules, et la Ville de Lyon ne les laisse pas seules. Cela me semble quelque chose de très important. Voilà ce que je voulais ajouter en complément, si je peux me permettre, de tout ce que vous avez dit, qui était très bien.

Madame la Maire : Merci pour ces compléments.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

3. NPC 13942 - NPA 16468 — Lyon-Paris 2024 - Milan Cortina 2026 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - approbation de conventions

Rapporteur : M. DRIOLI Adrien

Chères Lyonnaises, chers Lyonnais, Mesdames, Messieurs, dans moins d'un an, la France accueillera, à Paris, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été qui auront lieu respectivement du 26 juillet au 15 août et du 28 août au 8 septembre. Il s'agit d'un rapport à la fois sur les Jeux Paralympiques et Olympiques, mais également sur la question du sport puisque c'est Lyon-Paris 2024 et Milan-Cortina 2026 pour les jeux d'hiver. En 2026 suivront donc les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver, en Italie, dans deux villes hôtes. La pratique d'une discipline sportive à très haut niveau nécessite, pour les sportives et les sportifs comme pour leur club, un investissement conséquent, un soutien tant pour la pratique de l'entraînement et de la compétition qu'en matière de mobilité.

À travers un dispositif de soutien annuel, la Ville de Lyon souhaite accompagner les athlètes dans leur préparation de haut niveau, des athlètes qui sont issus d'associations sportives implantées sur le territoire dans leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'été et d'hiver. Par leurs engagements et leurs performances, ils et elles assurent la promotion de leurs disciplines sportives, notamment auprès des jeunes, et permettent leur développement.

Pour ce rapport, il faut distinguer deux catégories principales de sportifs et sportives. On s'appuie sur des listes qui nous sont transmises, ce qu'on appelle les listes ministérielles. Ce sont sur ces listes de sportives et de sportifs que les services, à la direction des Sports, peuvent catégoriser ces deux catégories :

- La catégorie A: sportives et sportifs de statut Élite, qui ont participé à des championnats d'Europe et/ou championnats du monde en 2022, et/ou les Jeux Olympiques et Paralympiques, et qui ont donc, par ces compétitions, obtenu des résultats significatifs;
- La catégorie B inclut les sportives et sportifs au statut qu'on appelle « Relève et Senior » sur les listes ministérielles et qui ont participé à des championnats d'Europe et/ou des championnats du monde 2022 ou Jeux olympiques et Paralympiques, et également des sportives et sportifs de catégorie Espoirs figurant sur les listes des collectifs nationaux et ayant réalisé également une performance en compétition internationale.

A partir de ces listes-là, la Ville de Lyon détermine des soutiens pour ces sportives et sportifs. Il y a une liste d'athlètes qui est examinée par la Ville de Lyon dans le cadre d'une commission thématique composée également de membres de l'Office des sports, de la Maison régionale de la performance Auvergne-Rhône-Alpes, de la direction des Sports de la Ville de Lyon, de l'adjointe au Maire de Lyon, Julie NUBLAT-FAURE, qui s'est réunie en septembre dernier. La Ville de Lyon souhaite apporter son soutien à 29 athlètes, 13 femmes et 16 hommes. Je ne vais pas tous vous les citer mais vous avez la liste dans le rapport. Vous pouvez la consulter, c'est public. Cependant, je voudrais revenir sur 2 ou 3 de ces sportives et sportifs puisqu'au titre de son soutien à différentes disciplines, c'est important qu'on puisse les soutenir. Avant que je revienne sur ces 2 ou 3 noms, je voudrais vous indiquer qu'en plus de ces deux catégories, on vient aussi aider des sportives et des sportifs qui ne sont pas dans ces listes ministérielles. Compte tenu de l'aspect non professionnel, par leur potentiel sportif, on a décidé de pouvoir aussi aller au-delà et donc de les soutenir. Leurs noms sont inclus dans le rapport.

Je souhaitais citer 4 sportives et sportifs qui sont plus ou moins rattachés au 9e arrondissement :

- Jules BOUYER qui est un sportif de plongeon, qui est spectaculaire, qu'on a pu voir plusieurs fois au meeting du club de plongeon qui a lieu à la piscine de Vaise, qu'on a vu cet été, performer sur les écrans et qui a eu des médailles aux championnats du monde. Je pense qu'il est un espoir pour les Jeux Olympiques;
- Jordan BROISIN qui n'est pas du 9e arrondissement mais qui est un athlète vice-champion du monde de para ski, qui fait souvent des interventions dans les collèges. Il est venu à la rencontre de près de 70 collégiens du collège Schœlcher dans le cadre de la journée olympique, au mois de juin. Son intervention était assez fantastique quand il montre sa prothèse puisqu'il lui manque une partie de jambe. Cela bluffe tout le monde quand on le voit pour la première fois. Les collégiens et collégiennes ont adoré cette intervention;
- Annouck CURZILLAT qui est du Club Rhodia Vaise, section triathlon ;
- Enfin Sara IAFRATE, de la Gauloise de Vaise, en haltérophilie et qui est du 9^e arrondissement. Elle est devenue championne du monde dans sa catégorie, très récemment, des U15-U17 de moins de 64 kilos. Elle est d'un club du 9^e, et elle habite dans le 9^e arrondissement. J'espère qu'on pourra très prochainement la recevoir pour la féliciter pour son récent titre, et sans doute j'espère pour les Jeux Olympiques.

Je vous propose de soutenir toute cette liste, et notamment ces sportives et sportifs pour leur préparation dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été et d'hiver.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité. **Madame la Maire**: Est-ce que vous pouvez faire un peu plus synthétique? Alors peut-être pas pour toutes, forcément, mais pour la prochaine.

Adrien DRIOLI: C'était un rapport où il y avait quand même de quoi dire sur les sportives et sportifs issus de notre territoire, et c'était un peu pour saluer le temps qu'ils passent dans le sport.

4. NPC 14709 - NPA 16473 — Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Lyon Boxe (Lyon 9°) pour l'organisation des championnats du monde féminins le 15 décembre 2023 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7°

Rapporteur : M. DRIOLI Adrien

Il s'agit d'un rapport pour le soutien d'un club, le Lyon Boxe, qui organise, le 15 décembre 2023, les championnats du monde féminins de boxe anglaise en partenariat avec le World Boxing Council, une des plus importantes fédérations internationales de boxe anglaise professionnelle.

Plusieurs combats auront lieu. Il s'agit de les soutenir dans le cadre de l'organisation de cet événement auquel bien évidemment on vous invite à assister. Plus de 2 000 personnes, si j'ai bien compris, sont attendues. C'est un gros événement qui aura lieu au Palais des sports, si je ne me trompe pas. Le budget prévisionnel pour l'organisation de cette manifestation s'élève à 850 000 euros. L'association nous sollicite à hauteur de 30 000 euros. Compte tenu de l'intérêt de ce projet, on vous propose de soutenir l'association Lyon Boxe, à hauteur de 10 000 euros.

Madame la Maire: Je rajouterai juste un petit mot. Là, on parle de l'événement qu'ils organisent, mais je voudrais dire qu'ils sont situés en plein cœur de rue de la Claire. Ils font un travail formidable, un travail social avec les jeunes et des partenaires. C'est vraiment un club local qu'on ne peut que soutenir.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

5. NPC 13944 - NPA 16478 — Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association La Gauloise de Vaise (Lyon 9°) pour l'organisation du 9° tournoi international d'haltérophilie féminin de Lyon le 10 février 2024

Rapporteur : M. DRIOLI Adrien

Ce n'est pas un sujet qui vous est étranger puisque si vous êtes attentifs aux interventions sur le sport – souvent en fin de conseil, mais là, c'est en début de conseil – il s'agit de La Gauloise de Vaise qui, dans le cadre de l'haltérophilie — ce que j'indiquais précédemment, dans le premier rapport pour les Jeux Olympiques et Paralympiques —, organise un événement, pour la troisième fois, si je me trompe pas, sur notre arrondissement. Il s'agit d'un événement qui aura lieu le 10 février 2024. C'est la 9e édition du tournoi international d'haltérophilie féminin de Lyon, au gymnase Favier et à la salle Schomberg. C'est une compétition rare en France puisque exclusivement réservée aux femmes. Cet événement mobilisera une cinquantaine de compétitrices qui s'affronteront sur différentes disciplines, à différents niveaux.

Le budget prévisionnel de ce 9e tournoi, s'élève à 16 000 euros, et l'association Gauloise de Vaise nous sollicite pour une aide à hauteur de 5 000 euros. En raison de l'intérêt que représente cette manifestation, je vous propose de soutenir cette association à hauteur de 5 000 euros.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

6. NPC 13943 - NPA 16527 — Attribution de subventions d'investissement à diverses associations de sport amateur - Approbation de conventions et autorisation de signature - Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004

Rapporteur: M. DRIOLI Adrien

Je ne vais pas toutes les citer, mais il s'agit d'attribuer des soutiens financiers à différents clubs. Le Conseil municipal, comme vous le savez, a approuvé un plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon. Vous avez approuvé le lancement d'opérations de soutien à équipements sportifs de différents clubs sportifs, entre 2021 et 2026, et la Ville de Lyon accompagne les associations de sport amateur implantées sur son territoire dans l'achat de matériel nécessaire au développement de leur projet sportif de club.

Dans le cadre de cette délibération, il s'agit de le soutenir six structures, six clubs sportifs par six subventions d'investissement à hauteur totale de 20 500 euros. Je n'en citerai qu'une puisqu'il s'agit de l'association Club Rhodia Vaise, dans le 9° arrondissement, qui dans le cadre d'une activité de football, accueille 118 pratiquants accessibles dès 5 ans. Ils proposent des stages de football qui sont organisés durant les vacances scolaires, et des ateliers de sensibilisation à l'écoresponsabilité qui sont déployés auprès des jeunes. Dans le cadre de cette activité, l'association a besoin d'un soutien pour pouvoir acquérir du matériel, notamment des buts de football pliables et des mini buts, du matériel qui pourrait être utilisé et redéployé sur d'autres événements.

Il s'agit là de les soutenir, dans le cadre de ce rapport qui comporte d'autres aides.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

7. NPC 13946 - NPA 16533 — Attribution d'une subvention de 50 000 euros à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Athlétisme pour l'organisation du 3^e Meeting Indoor de Lyon à la Halle Diagana (Lyon 9^e) le 9 février 2024 - Approbation d'une convention

Rapporteur : M. DRIOLI Adrien

Il s'agit d'une 3^e édition du Meeting indoor de Lyon d'athlétisme, dans le 9^e arrondissement, qui aura lieu le 9 février 2024. Je crois que le premier qu'on avait eu était plutôt en décembre. Ensuite, cela a été repositionné sur le mois de février.

C'est un meeting qui prend de l'ampleur puisqu'on est sur une édition qui devrait accueillir près de 260 athlètes, ce qui est beaucoup plus que jusqu'à présent, avec souvent des athlètes nationaux et internationaux de très haut niveau. C'est assez spectaculaire, et en tout cas, pour ceux qui aiment l'athlétisme à la télé, venez voir, dans le 9^e arrondissement, à la

Halle Diagana. Ce sera à côté de chez vous, à côté de chez nous. C'est important de pouvoir aller y assister.

D'ailleurs, en disant cela, je ne révèle pas une nouveauté puisque déjà l'année dernière, dans le cadre de ce meeting, la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme, avec l'association qui coorganise avec la Ligue, l'Association de Décines Meyzieu Athlétisme, travaille également sur le terrain avec les structures pour faire venir les habitants, les jeunes. C'est également un enjeu qui permettra aussi de faire venir le public mais également de préparer un certain nombre de jeunes à l'athlétisme et donc de courir aussi en début de meeting ou au cours du meeting, devant le public.

En raison de l'intérêt sportif que présente cette manifestation d'envergure – là, il y a une petite faute, je ne sais pas si vous l'avez dans votre rapport, mais c'est à moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques et pas à moins de deux ans –, je vous propose une subvention de 50 000 euros à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes pour cette 3° édition.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

8. NPC 8958 - NPA 16564 — Lyon 2030 - un jeune dans mon organisation pour la transition écologique et sociale - Soutien à différentes associations pour l'accueil de jeunes volontaires en service civique ou dans le cadre de stages gratifiés pour un montant total de 49 050 euros

Rapporteur : M. DRIOLI Adrien

Pour cette délibération, je vais vous demander un peu plus de temps quand même.

Le climat à Lyon a déjà changé et on l'a déjà dit ici, de nombreuses fois, impactant le quotidien des Lyonnaises et des Lyonnais, en particulier les personnes les plus fragiles. Le scénario climatique à horizon 2050-2080 appliqué à notre ville prévoit que le climat de Lyon ressemblera à celui du nord de l'Afrique, avec un renforcement des canicules, de la sécheresse des sols et potentiellement des épisodes météorologiques extrêmes.

Afin de relever ce défi climatique, la Ville s'est fixée d'atteindre la neutralité climatique pour son territoire, incluant les émissions de gaz à effet de serre importées notamment par des achats de biens et de services, à horizon 2030, ce qui constitue l'objectif le plus ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre parmi les collectivités d'Europe.

C'est d'ailleurs un engagement fort qui a été reconnu par la Commission européenne. On en parlé ici dans le cadre d'un rapport de soutien aux jeunesses avec Marie ALCOVER, reconnu par la Commission européenne, qui a sélectionné la Ville de Lyon dans son programme phare des 100 villes, climatiquement neutres et intelligentes, aux côtés de 8 autres grandes collectivités françaises. C'était en avril 2022.

Cette démarche a aussi à cœur de soutenir et faciliter l'engagement des jeunes, celles et ceux qui auront 30 ans en 2030. Plus de 104 000 Lyonnaises et Lyonnais ont aujourd'hui entre 16 et 25 ans. Accompagner l'engagement des jeunes apparaît d'ores et déjà comme un axe principal de la prochaine feuille de route jeunesse de la municipalité. On a Marie ALCOVER qui travaille et qui témoigne du travail collectif qu'elle fait avec les élus jeunesse des arrondissements, mais qui, en tout cas, au niveau de la mairie centrale, y travaille, ardemment avec différentes grandes étapes. On a entendu parler de l'assemblée des 40 jeunes. Il y a d'autres étapes comme les soirées jeunesses, les 29 et 30 novembre prochain. C'est dans ce

contexte que la Ville de Lyon souhaite soutenir et accompagner les structures sur le territoire qui souhaitent s'engager dans la transition écologique et pour la résilience du territoire lyonnais face au changement climatique, en intégrant des jeunes dans leurs équipes, en accueillant des jeunes dans leurs structures, dans le cadre de stages gratifiés ou de volontariat en service civique.

La Ville de Lyon vient ainsi soutenir ces structures par une aide pour qu'elles puissent plus facilement les accueillir. C'est un soutien pour la gratification. Cette proposition vient en complément de la Bourse Jeune Lyon 2030 qui soutient les initiatives individuelles et collectives des 16-25 ans pour la transition écologique et sociale.

Un appel à initiatives a été lancé en direction des organisations à but non lucratif dont le siège social et/ou l'action se situe sur le territoire lyonnais, et qui souhaitent améliorer la prise en compte ou contribuer au sein de leur organisation, ou sur tout ou partie du territoire lyonnais, à la transition écologique et la résilience au dérèglement climatique.

Pour aider les structures à répondre à ces enjeux, la Ville de Lyon souhaite contribuer à la prise en charge significative du coût du reste à charge de jeunes en convention de stage, gratifiés ou volontaires du service civique pour des missions intégralement orientées sur la transition écologique et la résilience de la ville au changement climatique. Il y a différents éléments. Cet appel à initiatives vient financer des stages et des services civiques pour des actions en faveur de la transition écologique pour des associations, structures de l'économie sociale et solidaire :

- L'équivalent de 30 mois de service civique, répartis éventuellement entre plusieurs volontaires à 100 euros par volontaires et par mois, soit 3 000 euros maximum par structure;
- L'équivalent de 12 mois de stage gratifié, répartis éventuellement entre plusieurs stagiaires pour des stages ou des missions démarrant d'ici à juin 2024 maximum et pour des jeunes de moins de 30 ans.

Les objectifs sont multiples :

- Faire découvrir à des jeunes des métiers de la transition écologique ou de nouvelles voies d'engagement;
- Et pour les structures, leur permettre d'agir concrètement en faveur de la transition écologique ou à sensibiliser la population.

L'orientation intégrale ou très majoritairement, des missions de volontariat ou des objectifs de stages en faveur de la transition écologique et sociale pour le climat et pour la résilience du territoire de Lyon a été un élément déterminant pour l'instruction des différentes demandes.

La Ville de Lyon proposera et animera des séances collectives pour les jeunes au cours du stage ou du volontariat. Elle proposera aussi un espace d'échange et de partage pour l'ensemble des jeunes concernés. Les structures qui bénéficieront de l'aide à l'appel à initiatives devront transmettre un bilan de leur action, en particulier un bilan de stage ou de volontariat, ainsi gu'un compte-rendu financier.

Pour terminer, je voudrais vous dire également que le montant total du soutien s'élève à près de 50 000 euros — 49 050 euros précisément — pour 25 structures. Cela concerne 66 jeunes pour un total de 505 mois cumulés, ce qui est quand même important. Cela va bénéficier aux différentes structures de territoire et à des jeunes du territoire de la Ville de Lyon.

J'espère avoir su synthétiser et être clair.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable.

ABSTENTION: 1 – Mme Blandine REYNAUD

Madame la Maire: Juste une parenthèse parce que le club de La Gauloise de Vaise organise un gros événement sport santé. Le 30 novembre, une conférence aura lieu à Gerland, à l'Espace sport santé. Puis, le 1^{er} et le 2 décembre, des animations auront lieu au gymnase Audry, pendant toute la journée, avec des ateliers autour de la musculation et de l'alimentation, du sport santé.

Adrien DRIOLI: C'est un débat d'envergure puisqu'ils ont eu des soutiens importants. Et donc, c'est d'ailleurs pour cela qu'il aura lieu dans le 7^e arrondissement puisque ce lieu permettait d'accueillir plus de monde, sur une durée plus longue.

Madame la Maire : Il s'agit d'un beau programme pour le 9^e arrondissement.

9. NPC 11525 - NPA 16968 — « Groupe scolaire La Sauvagère - Rénovation phase 2 - Restaurant, façades, cour végétalisée » - Opération n° 09022003 - 1 square Edouard Mouriquand à Lyon 9° - Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

Rapporteur : M. GENOUVRIER François

Bonsoir à toutes et tous. Ce soir, j'ai le plaisir de vous parler du groupe scolaire La Sauvagère. Je rappelle que cette école a fait l'objet d'un premier projet de rénovation réalisé en 2020. Cette première phase comprenait la mise aux normes de sécurité des aménagements intérieurs et l'aménagement de la cour d'école. Dès le démarrage de notre mandat, nous avons souhaité porter un projet plus ambitieux sur l'école, et aller plus loin que ces travaux déjà réalisés.

L'esprit général de cette deuxième phase, c'est de projeter cette école vers le long terme, avec des bâtiments confortables, été comme hiver, adaptés aux usages, économes en énergie et émettant peu de gaz à effet de serre. Ce nouveau projet a été étudié lors des derniers mois, avec le travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre porté par les architectes de l'agence l'Atelier. Cela a été une phase d'étude particulièrement intéressante puisqu'elle a permis d'identifier des améliorations, notamment sur le déplacement du restaurant dans une partie de bâtiment désaffecté, ce qui permet de démolir tous les vieux préfabriqués de la cour et libérer la zone centrale pour les espaces extérieurs, des plantations et un nouveau préau. La nouvelle cantine sera entièrement adaptée aux enfants en situation de handicap et un self-service sera installé pour les enfants de l'élémentaire. Par ailleurs, nous continuons les travaux d'amélioration énergétique avec l'isolation des murs et des sols, le remplacement des couvertures. Pour finir, il est prévu des travaux d'embellissement avec le ravalement des façades, ce qui va permettre de redonner du cachet à cette école qui le mérite largement.

En ce qui concerne le calendrier, nous prévoyons un démarrage de chantier en avril 2024 et une livraison à l'été 2025.

Je vous invite donc à donner un avis très favorable à ce rapport et demande ainsi.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité. 10. NPC 10968 - NPA 17 009 — Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Pétanque Île Barbe pour la mise à disposition de locaux et jeux de pétanque situés 79 rue des rivières à Lyon 9°, dénommé boulodrome Rochecardon

Rapporteur : M. GENOUVRIER François

Il s'agit tout simplement de renouveler la convention d'occupation de ce boulodrome par l'association de pétanque de l'Île Barbe qui était déjà implantée sur le site. Le terrain se situe à l'angle de la rue de Saint Cyr et du chemin des Rivières. Il comprend un terrain de jeux, un petit club-house et une terrasse, et il a une valeur locative annuelle de 14 600 euros.

Il est proposé d'attribuer, comme précédemment, ce terrain à titre gratuit à l'association, au regard de son objectif d'intérêt général lié à la pratique de la pétanque dans le 9e arrondissement. En revanche, l'association devra payer ses abonnements de fluides, énergies et télécom, comme précédemment.

Je vous invite à voter en faveur de cette délibération.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité

11. NPC 11381- NPA 17017 — Lyon 9° - Approbation du protocole d'accord conclu entre le Syndicat des Copropriétaires et la Ville de Lyon, pour l'occupation au sein de la Tour Panoramique sise 18 avenue du Plateau, d'un emplacement pour installations techniques - El 09296

Rapporteur: M. GENOUVRIER François

Nous partons à la Duchère, Madame la Maire. Il s'agit d'une délibération qui vise à régulariser l'occupation par la Ville de Lyon d'un local technique situé dans la Tour panoramique. Ce sont des installations techniques de la Ville qui sont installées depuis 2006. Une convention existait entre 2006 et 2012 entre la Ville et la copropriété de la Tour panoramique. Malheureusement, cette convention n'avait pas été renouvelée en 2012, malgré le maintien de notre installation sur site.

Aujourd'hui, la copropriété réclame de régulariser la situation afin d'obtenir le paiement d'un loyer pour cette occupation pendant les années non visées par la convention, ainsi qu'une indemnité pour couvrir les années précédentes qui n'ont pas fait l'objet d'un loyer.

Ce soir, Il est proposé de valider le protocole d'accord pour, d'une part, indemniser la copropriété à raison de 90 000 euros, et par ailleurs, autoriser la signature d'une nouvelle convention avec un loyer de 18 000 euros annuels, à partir de 2024.

Je vous demande un avis favorable sur le dossier.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité. 12. NPC 14002 - NPA 16794 — Fêtes de fin d'année - Illuminations 2023 : attributions de subventions d'un montant total de 145 140 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions

Rapporteur: Mme CRETINON Marion

C'est une délibération classique de soutien aux initiatives collectives portées par les associations de commerçants de la ville de Lyon. C'est une attribution de subventions aux associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année. La Ville de Lyon participe à hauteur de 50 % des dépenses relatives aux illuminations, dans la limite de 20 000 euros par projet.

Cette année, nous allons proposer au vote une enveloppe totale de 145 140 euros. Dans le 9^e, je suis ravie de vous dire, comme chaque année, que l'association Centre 9 a bien déposé un dossier pour essentiellement illuminer la Grande rue de Vaise. Ce seront des illuminations qui seront identiques à celles de l'année précédente.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

13. NPC 13969 - NPA 16656 — Opération n° 60034531 Attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 euros à la SCI Gare d'Eau, sise 24 grande rue de Saint-Rambert à Lyon 9° pour la réalisation de travaux d'aménagement des locaux, « en vue de la création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle ». Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Mme FRÉNILLOT Sylvie

Cette délibération a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 euros à la SCI Gare d'Eau pour la réalisation de travaux d'aménagement des locaux en vue de la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle. Ce que je voulais dire ce soir, c'est que j'étais particulièrement ravie de présenter cette délibération parce qu'en fait, ce projet a fait l'objet d'un suivi de la Mairie du 9°, de toute l'équipe médicale qui porte ce projet. C'est donc l'aboutissement d'un travail de plusieurs mois.

En mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Aides, implantation, offres de soins et de prévention territoriale ». C'est dans ce cadre que cette subvention vous est proposée, ce soir.

Un nouveau projet de création de maisons de santé pluriprofessionnelles s'inscrit tout à fait dans les objectifs du Contrat Local de Santé 2022-2027.

En effet, il s'agit bien :

- De faciliter l'accès au médecin traitant ;
- D'accompagner les communautés professionnelles territoriales de santé, CPTS, et les maisons de santé pluriprofessionnelles dans la mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé;

- De faciliter l'accès aux soins non programmés, mais aussi de développer des actions de soins et d'accès au droit en santé à destination des personnes les plus éloignées du système de santé;
- Enfin, d'accompagner l'installation de professionnels de santé pour répondre aux besoins en matière de santé des habitants et davantage mailler le territoire.

Ce projet proposé ce soir, répond également à une problématique d'évolution défavorable de la démographie des médecins généralistes dans le 9° arrondissement. En effet, il faut savoir que 35 % des médecins généralistes de notre territoire sont aujourd'hui âgés de plus de 60 ans, et des départs sont prévus notamment dans les quartiers prioritaires, au titre de la politique de la ville, comme à la Duchère, notamment. Il est à noter également que le médecin qui était implanté dans le quartier du Vergoin n'est toujours pas remplacé à ce jour.

L'objectif de cette nouvelle MSP est d'étoffer son équipe dans l'attente d'un rééquilibrage des équipes médicales, tant à la Duchère qu'au Vergoin. Cela permettra de répondre aux besoins des habitants et habitantes. Les médecins initiateurs du projet figurent parmi les membres fondateurs de la communauté professionnelle territoriale de santé du 9° arrondissement. La nouvelle structure entretiendra donc ainsi des liens étroits avec la CPTS en vue d'élaborer et de construire des actions de prévention sur des sujets prioritaires dans ce secteur, que ce soit autour des problématiques de diabète, d'obésité, de gérontologie, de dépistage du cancer, de santé mentale ou encore des troubles d'apprentissage des enfants.

Par ailleurs, les médecins généralistes de cette future MSP participeront à la permanence des soins ambulatoires pour qui a pour objet de répondre aux besoins de soins non programmés, en dehors des horaires habituels d'ouverture des cabinets médicaux.

La SCI Gare d'Eau créée par les porteurs du projet de MSP a acheté un local de 250 mètres carrés en rez-de-chaussée, vendu par Lyon Métropole Habitat. Elle prend en charge les travaux de rénovation avec mise aux normes ERP du local dans son ensemble, et les travaux nécessaires à l'exercice de professions médicales et paramédicales.

La demande de subvention adressée à la Ville de Lyon concerne le budget d'investissement dans sa partie travaux. En effet, ce local nécessite d'importants travaux d'aménagement. Ceux-ci ont lieu au cours du dernier trimestre 2023, sur la base d'un budget prévisionnel de 120 000 euros.

Compte tenu des enjeux en termes de santé sur notre arrondissement, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de donner un avis favorable à cette demande de subvention.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

Madame la Maire: Merci beaucoup pour cette unanimité pour ce beau projet. Comme l'a souligné, Madame FRENILLOT, le nombre de médecins qui quittent notre territoire est extrêmement important et la mobilisation des pouvoirs publics est plus que nécessaire. On parle de désert médical en ruralité, mais en ville, les sujets se posent également.

14. NPC 13957 - NPA 16414 — Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature

Rapporteur: M. JOBERT Antoine

Il s'agit d'une délibération somme toute assez classique que je vous présente, ce soir, sur les structures de petite enfance qui nous permet de renouveler le lien qu'on va avoir avec trois structures qui sont des structures d'accueil de jeunes enfants sur le territoire du 9e arrondissement : la Chrysalide, l'Épinette et les Moussaillons des Docks.

Tous les trois ans, on refait une convention à la fois de mise à disposition des locaux et pour certaines, ce qui est le cas pour la Chrysalide et pour l'Epinette, une convention-cadre qui régit les liens entre ces structures. Ce sont des délibérations techniques mais elles nous permettent de réaffirmer l'engagement et le soutien de la Ville de Lyon auprès ces structures indispensables pour proposer une offre d'accueil d'enfants sur notre territoire.

Je vous invite à les voter.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

15. NPC 10997 - NPA 16838 — Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'Association APORA relative à la participation financière à la campagne d'information sur les risques industriels « LES BONS RÉFLEXES »

Rapporteur: M. JOBERT Antoine

Tous les 5 ans, les communes sont chargées de faire une campagne d'information auprès de leurs administrés sur les risques majeurs qu'encourent leurs administrés sur le territoire communal. En ce qui nous concerne, la ville de Lyon, nous avons un certain nombre de risques importants auxquels on peut être exposés : des inondations, des glissements ou mouvements de terrain, des risques industriels, des séismes, ou des risques liés au transport de marchandises.

Tous les 5 ans, la Ville, en lien avec la préfecture, doit faire une campagne d'information. Cette délibération, en l'espèce, va nous permettre de financer la campagne de distribution d'informations. Cette campagne appelée « LES BONS RÉFLEXES » va permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais – et plus largement à toute les Auvergnats-Rhône-alpins – d'être informés sur comment réagir en cas de risque majeur sur son territoire.

En fait, on fait une délibération de 14 000 euros pour payer la distribution de cette brochure.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

16. NPC 13964 - NPA 16718 — Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2023 - Approbation de conventions

Rapporteur: Mme MAMBRÉ Lisa

Au précédent conseil d'arrondissement, je vous avais présenté la programmation officielle de la Fête des Lumières. Pour la première fois, il y a un projet, place Abbé Pierre, qui s'appellera « Les Fantômes ». C'est un projet participatif où vous êtes toutes et tous invités.

En ce moment, il y a de la communication pour les ateliers qui auront lieu à la Bibliothèque de la Duchère, place Abbé-Pierre, là où aura lieu le projet. Cela se déroule du 29 novembre – il y a plusieurs dates d'ateliers - au 2 décembre. Je vous invite à regarder les dates sur le site internet.

Ce soir, on va précisément parler de projets complémentaires qui sont alloués à des associations et des artistes émergents. Il s'agit d'un projet par arrondissement. Pour le 9e arrondissement, c'est l'association que vous connaissez sûrement toutes et tous, Les Francas qui font, depuis 2016 d'ailleurs, dans la région Auvergne Rhône-Alpes, les classes culturelles et citoyennes. C'est en collaboration avec plusieurs structures culturelles, l'Éducation nationale et la Ville de Lyon.

Globalement, le projet se fait sur une semaine entière, dans une école de l'arrondissement, on ne sait pas encore laquelle, et ce sera du 4 au 10 décembre. Ce sont les élèves, les enseignants, les enseignantes, médiatrices et médiateurs culturels et aussi les animateurs, les animatrices qui seront présents lors du projet. Ils vont préparer ensemble, toute la semaine, une exposition qui aborde différemment la question du vivre ensemble, de l'ouverture culturelle et des valeurs de la République.

C'est pour la première fois depuis 2016. Comme je vous le disais, ces projets ont lieu dans différentes écoles de la région, et pour la première fois, ce format est proposé sous forme d'expositions, pour la Fête des Lumières, dans une école de l'arrondissement où les jeunes pourront présenter ce projet et leurs découvertes de la semaine aux familles et aux autres élèves de l'arrondissement. Je vous en dirai plus quand j'en saurai plus. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

Madame la Maire: En attendant le retour de Madame SAIN-RUIZ qui est à l'Hôtel de Ville pour une réunion en lien avec son rapport sur l'égalité hommes femmes, je propose de passer à Monsieur PARIS qui lui, est revenu du conseil d'école des Grillons et qui a une délibération concernant le projet éducatif lyonnais.

17. NPC 13860 - NPA 16515 — Projet éducatif lyonnais - Programmation complémentaire 2023-2024 - Attributions de subventions, compléments, ajustements

Rapporteur: M. PARIS Yohann

En septembre dernier, le Conseil municipal a voté des subventions en soutien des projets portant sur le temps scolaire et périscolaire et en lien avec le Projet éducatif lyonnais. Cette

délibération propose des corrections suite à des erreurs matérielles, mais également des ajustements.

Concernant le 9e arrondissement, c'est une école qui est concernée. Il est proposé d'attribuer une subvention de 510 euros à l'OCCE de l'école maternelle des Fougères, en soutien au projet pilote animation biodiversité qui est un PIL, un Projet d'Intérêt Local, donc demandé par l'école, et qui porte sur l'observation des insectes. Par ailleurs, il y a peut-être une autre partie qui nous concerne, c'est la somme de 10 000 euros qui doit être versée au collectif « Éduquer dehors 69 » qui est un réseau d'enseignement des classes dehors. En effet, on a pas mal d'enseignants du 9e qui se sont formés pour pouvoir amener les enfants à l'extérieur et faire le dispositif des classes dehors dans des parcs, etc. C'est une très belle initiative.

Madame la Maire : Il y a notamment les écoles de la Duchère qui se sont mobilisées sur ce projet.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

Madame la Maire : Toujours en attendant Madame SAINT-RUIZ, je vous propose de passer à la délibération de Monsieur GIRAUD.

18. NPC 14008 - NPA 16870 — Approbation d'une convention partenariale avec la Métropole de Lyon pour l'organisation des Instances Locales de l'Habitat et des Attributions (ILHA)

Rapporteur: M. GIRAUD Emmanuel

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Effectivement, dans les nombreux acronymes que revêtent les politiques de logement, il y a les ILHA qui sont les Instances Locales de l'Habitat et des Attributions de logement social. Il faut bien se dire collectivement que le sujet de l'attribution du logement social est un élément qui est très encadré puisque pour bénéficier d'un logement social, il faut se faire connaître auprès d'un fichier commun de la demande. Par contre, dans le cadre de l'analyse de situations complexes, ont été mises en place spécifiquement sur la Ville de Lyon, dans les années 90, des dispositifs qui visaient justement des instances à travailler sur des cas complexes de population demandant du logement social. Quand on parle de cas complexes, il s'agit de situations de ménages en procédure d'expulsion ou qui risquaient de l'être, ou encore des situations bloquées de certains ménages qui sont dans le besoin de logements sociaux.

Dans ces ILHA, 4 commissions embrassent ces instances :

- Des commissions sociales qui se réunissent régulièrement pour discuter des publics prioritaires ;
- Des commissions de maintien dans le logement qui sont des instances qui sont là en prévention des expulsions locatives ;
- Puis deux autres comités dont un qui vise à se rassembler lorsque des logements neufs sont livrés. C'est notamment le cas très prochainement dans le quartier de l'industrie, et qui vise justement à ce que les différents porteurs de logements sociaux, les différents attributaires, se fassent connaître.

Pour animer ces commissions, ces instances, l'objectif est aussi de financer une assistance à maîtrise d'ouvrage qui permet ces animations qui aujourd'hui, sont sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon. C'est la raison pour laquelle il nous est demandé de financer, à hauteur de 20 000 euros, à destination de la Métropole, l'animation de ces différentes commissions.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

Madame la Maire: Je vous propose de passer à la question de l'arrondissement au Conseil municipal. Vous savez que périodiquement, 3 arrondissements posent des questions au Conseil municipal, chacun leur tour. Au prochain conseil municipal, c'est le 7^e, le 8^e et le 9^e arrondissement qui poseront leurs questions à Monsieur le Maire de Lyon.

Monsieur GIRAUD, je vous propose de lire la question qu'on soumettra aux voix.

19. NPA 17381 — Question de l'arrondissement au Maire de Lyon : Le plan d'urgence logement de la Métropole

Rapporteur : M. GIRAUD Emmanuel

C'est avec une grande joie que nous aurons l'occasion de poser une question qui concerne justement le sujet du logement, dans le cadre du prochain conseil municipal de la Ville de Lyon qui se déroulera le jeudi 16 novembre prochain.

Comme vous le savez toutes et tous, aujourd'hui, la France connaît une grave crise de l'immobilier et du logement, une grave crise qui couvait mais qui s'est d'autant plus accentuée depuis les effets de l'inflation et depuis la remontée des taux aujourd'hui, qui fait que de moins en moins de personnes peuvent accéder à la propriété puisque de moins en moins de constructions sont en cours.

Certains chiffres tombent aujourd'hui, sur le fait qu'il faudrait produire quasiment 600 000 logements par an, en France, pour pouvoir assurer les besoins des populations. On en est à peine à 400 000 depuis 5 ou 6 ans. Cela montre bien le déficit de logements que nous avons aujourd'hui sur notre territoire national, et même si la dynamique était importante sur le territoire lyonnais, elle s'estompe depuis 2017, et aujourd'hui, on se rend compte que finalement, les promoteurs sont face à ce qu'on appelle des opérations dites plantées. Pourquoi « plantées » ? C'est parce qu'assez souvent, les promoteurs ont acheté des terrains très chers, sauf qu'aujourd'hui, ils produisent du logement sur des terrains achetés très chers et ils ne trouvent pas d'acquéreurs, faute de finances suffisantes au sein des ménages.

Si la situation s'arrêtait là, elle serait difficile mais elle ne serait pas forcément urgente. Néanmoins, elle le devient quand on sait qu'aujourd'hui la production de logement social se fabrique également *via* des opérations privées. Quand on fait une opération privée, quand un promoteur construit du logement, assez souvent, il doit produire 25-30 % de logements sociaux au sein de cette opération privée.

Or quand l'opération ne sort pas, ce sont également les logements sociaux qui ne sortent pas. Là, en l'occurrence, cela pose question et cela vient grever les objectifs que nos collectivités, la Ville de Lyon mais aussi évidemment la Métropole de Lyon, se sont posés, les objectifs que se sont fixés ces deux collectivités en matière de production de logement social sur ce monde.

En fait, la Métropole de Lyon a lancé, début octobre, un plan d'urgence pour le logement, face à cette situation, et il vise notamment à permettre aux bailleurs sociaux d'acquérir des

logements et ainsi de débloquer ces opérations dites plantées. Il y a une enveloppe exceptionnelle de 10 millions d'euros qui a été votée, qui est proposée, justement avec une priorité pour le logement social et abordable. Par cette enveloppe, l'idée est de relancer des opérations plantées et de donner la possibilité à ces promoteurs de lancer leurs opérations, ce qui va permettre d'une part, de pouvoir sortir les 25 à 30 % de logements sociaux prévus dans ces opérations. Mais ce n'est pas un chèque en blanc que la Métropole fait sur ces opérations, c'est qu'à travers ce chèque-là, la Métropole puisse aussi récupérer sur les 70 % de logements libres restant, des logements sociaux supplémentaires.

La Métropole souhaite ainsi soutenir les bailleurs et la Foncière solidaire du Grand Lyon qui propose des logements en bail réel solidaire. La Ville de Lyon s'est également mobilisée en indiquant être prête à engager en urgence des subventions exceptionnelles.

Par ce mécanisme, en sauvant des opérations à l'arrêt, ce sont entre 2 000 et 3 000 logements sociaux et abordables qui pourraient ainsi sortir de terre sur le territoire métropolitain, dont 600 à 900 logements locatifs sociaux, en complément de ceux qui étaient prévus initialement.

La question qui va être posée lors du prochain conseil municipal, notamment à notre adjointe au Logement et à l'Habitat, c'est :

- Comment la Ville de Lyon souhaite s'impliquer dans ce plan?
- Quels moyens d'accompagnement peuvent être envisagés ?
- Enfin, ce qui nous intéresse très égoïstement, dans le 9e qui constitue une terre, un un lieu de développement urbain, y a-t-il des projets qui seront débloqués dans le 9e arrondissement? Puisque 10 millions d'euros, cela peut sembler être une enveloppe importante, mais quand on sait qu'il s'agit de 10 millions d'euros sur l'ensemble de la Métropole, il n'y en aura qu'une partie sur Lyon, et il n'y en aura encore qu'une partie dans le 9e arrondissement.

Ce sont donc les questions qui vont être amenées à être posées à un notre adjointe lors de ce prochain conseil.

Madame Amaïa SAINT-RUIZ rejoint le conseil d'arrondissement.

Blandine REYNAUD: Je voulais remercier notre collègue, Monsieur GIRAUD, pour l'explication de texte puisque l'explication a été beaucoup plus longue que la question écrite qui va être posée.

Madame la Maire : Oui, c'est vrai.

Blandine REYNAUD: J'ai bien noté qu'en dehors de l'intérêt, c'était aussi pour attendre Madame SAINT-RUIZ qui était en réunion. Ceci dit, je me disais qu'on aurait pu faire un CICA un peu plus long aussi, puisque 30 minutes de CICA, personnellement, je trouve que c'est extrêmement court. Il faudrait peut-être envisager de rallonger la durée.

Je rajouterais simplement deux petites choses à cette question. Je sais qu'il y a beaucoup de logements vacants à Lyon. Est-ce qu'on peut travailler aussi sur cette vacance, avoir des informations sur le nombre de ces logements vacants et voir comment faire ? Par ailleurs, on va avoir des problèmes de diagnostic F avec des logements qu'il ne sera plus possible de louer puisqu'ils seront dans un mauvais diagnostic. Est ce qu'il ne pourrait pas y avoir une aide à la rénovation énergétique également ? Cela pourrait venir en complément.

Je vous remercie.

Emmanuel GIRAUD: Je n'ai pas les chiffres exacts, mais je ne pense pas – sauf si vous avez des chiffres précis – que le taux de vacance de logement soit important sur la Ville de Lyon.

Au contraire, aujourd'hui, on est dans une telle tension sur le logement qu'on pourrait retrouver assez aisément les taux de vacance. En tout cas sur le logement social, les taux de vacance n'ont jamais été aussi faibles et les rotations dans les logements sociaux n'ont jamais été aussi longues. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a une rotation qui se fait en moyenne tous les 7 ou 8 ans alors qu'avant, on avait des rotations qui se faisaient tous les 2 ou 3 ans. C'est tout simplement parce que personne n'ose plus quitter son logement même s'il est dégradé, parce que sur le marché, il y a peu de logements qui sont disponibles. En plus de cela, avec l'envolée des prix, il y a un risque de sur-envolée des logements locatifs.

Concernant les étiquettes énergétiques, sur la non-possibilité d'augmenter les loyers et à terme, ne plus pouvoir louer des logements avec une étiquette défavorable, je pense qu'on est sur une situation qui aujourd'hui, est une situation nationale. Je sais que c'est une politique qui a été mise en place à l'échelle nationale. Il y a pas mal de débats sur le sujet. Cependant, c'est une idée à creuser que de pouvoir mettre la main à la poche sur le financement d'aides pour améliorer le sujet du logement, sachant que déjà, à l'échelle nationale, il y a des aides qui sont octroyées, évidemment sur des critères financiers, des critères de revenus.

Madame la Maire: Je complète un peu, Emmanuel. Concernant les logements sociaux, ils sont en train de procéder à tous les travaux nécessaires pour sortir de ces étiquettes. On a quand même quasiment rencontré tous les bailleurs du 9e arrondissement qui sont en train de virer les derniers logements sociaux. Néanmoins, c'est vrai qu'en termes de logements privés, il y a forcément des étiquettes F qui sont sur le territoire. Il me semble qu'il y a des aides de l'État sur ces rénovations thermiques, ainsi que de la Métropole. On peut rechercher l'information pour vous le dire la prochaine fois.

Emmanuel GIRAUD: J'ai retrouvé l'information. Aujourd'hui, il y a 8 % de logements vacants sur la Ville de Lyon. Il y a l'exemple de Vichy – ce n'est pas la meilleure comparaison – qui a 20 ou 25 %. Quand on est sur 8 %, il faut aussi parler de la vacance résiduelle ou de la vacance de longue durée. La vacance de longue durée est une vacance qui est supérieure à 2 ans. Quand on est à 8 %, sur ces 8 %, il y a certainement 5 à 6 points qui sont liés à la vacance de moins de 2 ans parce que c'est de la rotation qui s'opère. La vacance dure est relativement faible sur la Ville. Elle a toujours été et j'allais dire des fois, il vaudrait mieux qu'elle soit un peu plus importante parce que quelque part, ce serait un signe d'une tension moindre sur le logement.

Aujourd'hui, on le voit bien, dès qu'il y a un logement qui est proposé à la location – faites l'essai – vous avez 100 demandes le premier soir, et ceux qui recherchent un logement à louer aujourd'hui, ont la plus grande difficulté pour mettre en place. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont vu le reportage d'Élise LUCET, à la télévision, récemment, sur une personne qui gagnait 2 500 euros nets par mois et qui logeait dans sa voiture sur Lyon. Cela témoigne bien qu'aujourd'hui, on a de vraies difficultés à pouvoir se loger.

Aucune intervention n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.

Madame la Maire: C'est la question que nous poserons donc, sans les explications, au prochain conseil municipal.

Je vous propose de donner la parole à Amaïa SAINT-RUIZ qui est arrivée à toute vitesse en enfourchant son vélo pour nous parler du rapport sur la situation en matière d'égalité entre hommes et femmes pour l'année 2022. On prendra acte de la situation, il n'y a pas de vote.

20. NPC 13982 - NPA 16619 — Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2022

Rapporteur : Mme SAINZ-RUIZ Amaïa

Merci et encore désolée du retard. J'étais au conseil pour l'égalité de la Ville de Lyon qui s'est terminé un peu tard.

Chère Anne, chers collègues, chers habitants, habitantes.

En préambule de la présentation de ce 8° rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur l'année 2022, j'aimerais rappeler quelques chiffres et dates. L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe garanti par la Constitution depuis 1946 et figure dans les premiers articles de celle-ci depuis 1958, il y a donc un bon moment. Pourtant, encore aujourd'hui, à poste comparable, l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est estimé à 4,3 % en 2021, dans le secteur privé, et 86 % des victimes d'infractions à caractère sexuel commises hors cadre familial et enregistrées par le service de la police en 2021, sont des femmes.

À propos de violences sexistes et sexuelles toujours, 90 % des femmes en situation de handicap ont vécu des violences verbales ou psychologiques, 60 % d'entre elles, des violences physiques, 50 % des violences graves.

Vous l'aurez compris, l'égalité entre les femmes et les hommes reste un enjeu sociétal majeur encore aujourd'hui. C'est pourquoi la Ville de Lyon a fait le choix de s'engager dans une approche intégrée de l'égalité en veillant à ce que tous ces sujets soient traités de manière transversale dans toutes ces politiques publiques.

Voici le détail de ce qui est décrit dans ce rapport en trois parties :

- Première partie la politique des ressources humaines de la Ville en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Deuxième partie, l'égalité femmes-hommes comme un enjeu transversal des politiques publiques;
- Troisième partie, diffusion et promotion de la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

En interne, cela se traduit grâce à une politique volontariste, par exemple, qui augmente les rémunérations des filières les plus féminisées de la Ville de Lyon. La Ville de Lyon a donc réduit les inégalités de rémunération entre les agentes et les agents. Ce sont 4 millions d'euros qui sont investis pour rattraper les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. On peut constater un changement clairement perceptible en 2022 par rapport à 2020, où l'écart des salaires en défaveur des femmes était de -10,2 %. Il a grimpé à -9,6 % en 2022.

Côté politique publique, la Ville de Lyon intensifie ses actions, notamment en luttant contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles. Ce sont 48 000 euros de subventions en 2022 qui sont engagés en faveur de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les discriminations.

Elle finance, entre autres, le dispositif Angela dont je vais vous parler brièvement. C'est un dispositif expérimenté sur le 7e arrondissement qui est en déploiement sur toute la Ville. On travaille, main dans la main, avec des habitantes du 9e arrondissement, en ce moment même. Ce dispositif permet aux victimes de harcèlement de rue de trouver refuge dans un établissement membre du réseau. Ces dernières sont accueillies par des

commerçants/commerçantes formés à la mise à l'abri, avec une orientation de la victime en fonction de ses problématiques et de ses besoins. C'est une formation qui est dispensée par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles. On peut reconnaître ces établissements partenaires parce qu'ils auront un autocollant mauve sur lequel est écrit « Demander Angela ». Après un an de lancement, on peut déjà compter 51 établissements formés dans le 7^e arrondissement et plus de 30 personnes qui ont malheureusement été victimes de harcèlement de rue qui ont pu trouver refuge dans ces établissements partenaires de ce dispositif. Ce sont en majorité des femmes qui ont été accueillies.

Côté soutien aux associations, la Ville de Lyon poursuit sa politique de subventionnement à hauteur de 126 275 euros, en 2022, pour renforcer le conseil pour l'égalité et qui anime aussi le Forum féministe durant la guinzaine du 8 mars.

Côté analyse du budget, au regard de l'égalité femmes-hommes, la Ville de Lyon poursuit ses investigations. Elle augmente le nombre de lignes budgétaires concernées et élabore une série de mesures correctives. C'est plus de 126 000 euros de subventions qui ont été attribués aux associations luttant pour l'égalité femmes-hommes et contre les violences faites aux femmes, dont une augmentation pour certaines associations emblématiques de ce sujet telles que VIFFIL et le Planning familial.

J'en profite pour vous demander d'aller vous renseigner sur la programmation du festival « Brisons le silence » qui est porté par l'association FILACTIONS qui aura lieu entre le 13 et le 28 novembre, dans tout Lyon. Dans le 9^e arrondissement, on accueille une ballade urbaine sur les femmes qui sont présentes dans notre espace public, ainsi qu'une table ronde et une soirée humoristique à Jean Couty, le 19 novembre.

Merci de votre attention

Madame la Maire : Comme je le disais, je vous ai donné la parole mais il n'y a pas de vote. On prend acte de ce rapport sur l'égalité femme-homme.

Alain GIORDANO: C'est évidemment un sujet sur lequel tout le monde est en phase, je pense. Par contre, passer de 10,1 d'écart – j'exagère, parce que je n'ai pas entendu en détail – à 9,9...

Madame la Maire : C'est 10,2 et 9,6.

Alain GIORDANO: Ce n'est pas terrible, franchement.

Madame la Maire : En deux ans, cela représente une énorme masse salariale, en fait.

Alain GIORDANO: Je me permets de dire....

Madame la Maire : Ce n'est pas assez, cela dit, on est bien d'accord.

Alain GIORDANO: Ce n'est pas assez, oui. Je dis que je ne m'en satisferais pas. Je me permets. C'est pour aller dans votre sens.

Le conseil prend acte du rapport.

Clôture du conseil d'arrondissement

Madame la Maire: Sur ce, je vous propose de nous donner rendez-vous le 5 décembre pour le prochain conseil d'arrondissement. En attendant, je vous souhaite, à toutes et tous, une bonne soirée.

Annonce de la date du prochain conseil d'arrondissement : mardi 5 novembre 2023.